PJ 17/11 Rev. 4

29 janvier 2014 Original: anglais

F

Comité des projets 7<sup>e</sup> réunion 6 mars 2014 Londres, Royaume-Uni

Grille d'évaluation des projets

## Contexte

Le document ci-joint contient des propositions de révision de la grille d'évaluation utilisée par le Sous-comité virtuel d'évaluation des projets pour examiner les propositions de projets nouvelles et révisées. Les modifications sont indiquées en caractères gras et tiennent compte des nouvelles exigences du Fonds commun pour les produits de base, principal donateur à l'Organisation.

## Mesure à prendre :

Le Comité des projets est invité à <u>examiner</u> ce document et à soumettre sa recommandation au Conseil.

## **GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS**

		Oui/Non	A compléter par le SCVP
Crit	ères de l'OIC <sup>1</sup>		Analyse : Expliquer pourquoi chaque critère est respecté ou pourquoi il n'est pas pertinent. Ne pas couper-coller le texte du document du projet.
1.	Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16 ?		
2.	Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?		
3.	Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?		
4.	Le projet renferme-t-il des lacunes ou des questions préoccupantes ?		
5.	Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?		
6.	L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget, sont- elles judicieuses ?		
7.	Le calendrier du projet est-il approprié ?		
8.	Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?		
9.	L'initiateur propose-t-il ou identifie-t-il des sources de financement ? Sont-elles publiques, privées ou les deux ?		
10.	Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?		
11.	Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?		
12.	L'agence d'exécution du projet sélectionnée a-t-elle une expérience solide en matière de mise en œuvre d'un tel projet ?		
13.	Une analyse sexospécifique a-t-elle été effectuée et ses recommandations ont-elles été prises en compte <sup>2</sup> ?		
	Si le projet inclut les aspects sexospécifiques, la proposition :		
	– Ventile-t-elle les indicateurs personnels par sexe ?		
	<ul> <li>Promeut-elle l'égalité des chances entre hommes et femmes (y compris la jeunesse) pour participer au projet et en bénéficier ?</li> </ul>		
14.	Durabilité du projet : les activités du projet peuvent-elles se poursuivre une fois que le projet est terminé ?		
15.	En cas de financement au moyen de prêts remboursables, le projet peut-il générer suffisamment de bénéfices pour rembourser ces prêts ?		
16.	L'institution initiatrice/bénéficiaire a-t-elle des registres financiers ?		
Le projet est considéré ADMISSIBLE/NON ADMISSIBLE pour soutien par l'OIC (rayer la mention inutile)			
Nom et titre du membre du SCVP ou du Comité des projets (inutile de signer) :			
Date :			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Voir la stratégie de mise en valeur du café – Document ICC-105-16 <sup>2</sup> Voir les documents pertinents de l'OIC à : http://dev.ico.org/documents/pj-35f-gender.pdf.